

**RAPPORT N° 04/1-10
au Conseil Municipal**

OBJET

**CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
(AMENAGEMENT PAYSAGER AU PK9 / SAINT-FRANCOIS)**

Dans le cadre des axes prioritaires de la Commune en terme de politique d'insertion, il s'agit de mettre en œuvre, sur des sites municipaux et concernant des projets d'intérêt collectif, des chantiers d'insertion favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) à la mise en valeur des espaces publics (bâtiments et espaces verts).

La nature même de ce type d'opération permet de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation (principe de l'alternance) dans le cadre d'un parcours individualisé. Les jeunes concernés seront tous bénéficiaires du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La contribution de la Commune se situe à différents niveaux :

Site concerné	Aménagement paysager PK9 Saint François
Structure porteuse	Association A.D.A.C.S.S.F.
Financement résiduel CES 15% Matériel et Outillage	9 386,00 euros 8 127,00 euros
Total	17 513,00 euros

Dans la perspective d'un démarrage du chantier au cours du 2^{ème} semestre, il vous est demandé d'autoriser le Maire à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est jointe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/1-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

**CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
(AMENAGEMENT PAYSAGER AU PK9 / SAINT-FRANCOIS)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-10 présenté par le Maire, au nom des Commissions Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à engager le financement relatif au chantier d'insertion intitulé « Aménagement Paysager au PK 9 à Saint François » porté par l'association A.D.A.C.S.S.F.

Le montant de la participation de la Commune est fixé à 17 513,00 euros.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 12 MAR. 2004

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



René-Paul VICTORIA

CHANTIER D'INSERTION

AMENAGEMENT PAYSAGER PK9 SAINT FRANÇOIS

Durée prévisionnelle du chantier 6 mois
Nombre de CES concernés 16


BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Rémunération des salariés en CES	62 572,00 €	Subvention Etat (85%)	53 186,00 €
		Subvention Mairie (15%)	9 386,00 €
Formation des salariés en CES	40 483,00 €	Contribution ETAT Formation	40 483,00 €
Achat des outils et matériaux	8 127,00 €	Subvention Mairie	8 127,00 €
Total	111 182,00 €		111 182,00 €

Montant financé par la Commune	17 513,00 €
Participation Mairie de Saint-Denis	15,8%

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 05 MARS 2004
En annexe à la Délibération N° 04/11-10

LE MAIRE



FICHE RECAPITULATIVE DES CHANTIERS D'INSERTION

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

DENOMINATION : ASSOCIATION A.D.A.C.S.S.F.

Maison des associations – Salle polyvalente
12 bis allée des Ecoles - Saint François
97490 SAINT DENIS

Tél. 0 692.30.37.98.

Fax. 0262.

OBJET SOCIAL : Favoriser le lien social, promouvoir les différents modes d'expression pour un meilleur épanouissement des individus dans son environnement.

Amener un plus grand nombre de personne à être acteur, dans l'organisation sociale, culturelle et sportive sur son quartier.

REPRESENTANT : Monsieur Jean Michel MAILLOT

PRESENTATION DU PROJET

NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET : AMENAGEMENT PAYSAGER PK 9
SAINT FRANCOIS

Dans un souci de cohésion de tout les acteurs concernés (Mairie – Etat – Région et associations de quartier), un projet a été élaboré afin de développer et rendre attrayant une zone du quartier de Saint François au PK 9 par :

- L'aménagement d'une aire de camping
- La construction d'un kiosque à musique
- L'aménagement d'un parking
- L'aménagement d'un site à vocation sportive

Les travaux retenus sont les suivants :

- ✓ Préparation des différents mortiers et béton,
- ✓ Fouille (rigoles, tranchés, puit),
- ✓ Coffrage, Ferrailage des murs de soutènement et coulage du béton,
- ✓ Traçage et montage des parpaings,
- ✓ Exécution des trois phases d'enduits (gobetis, dégrossis, finition),
- ✓ Mise en place de la toiture : charpente bois couverture tôles,
- ✓ Installation sanitaire – électricité – peinture - carrelage.

Ce chantier sera l'occasion de créer une véritable dynamique d'emploi, de faciliter l'insertion économique et sociale d'un public de quartier en difficulté ou en recherche d'insertion par leur implication dans le développement et l'amélioration de leur lieu d'habitation, de formation à certaines techniques du bâtiment.

IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI

L'association va insérer 16 jeunes en contrat emploi solidarité pour une durée de 6 mois.